

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 11 juillet 2022.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, tenue lundi le 11 juillet à dix-huit heure (18 h) sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;
M. Keven Renaud, conseillère au district no 5.

Sont absents :

M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 3;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Signification de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Vente d'un terrain résidentiel (#13) secteur de la Baie-Moreau – phase 1 à M. Richard Villeneuve et Mme Claudette Pilote;
5. Autorisation de signature – Acte de servitudes à intervenir auprès d'Hydro-Québec et Bell Canada
6. Affaires nouvelles;
7. Période de questions des citoyens ;
8. Levée de la séance spéciale.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2022-217

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles, s'il y a lieu.

Adoptée

4. VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL (#13) SECTEUR DE LA BAIE-MOREAU À M. RICHARD VILLENEUVE ET MME CLAUDETTE PILOTE

R. 2022-218

ATTENDU que Monsieur Richard Villeneuve et Madame Claudette Pilote désirent acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De vendre à M. Richard Villeneuve et Mme Claudette Pilote, un terrain au coût de 10 000,00 \$ taxes en sus, sur le lot 6 312 808 (#13) contenant une superficie de 2 408.10 m² au 1935, chemin de la Baie-Moreau.

Que ladite vente de terrain doit être finalisée chez le notaire dans les trente (30) jours suivant ladite résolution.

Que l'acquéreur devra procéder à la construction d'une résidence sur l'immeuble dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

Adoptée

5. AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE À INTERVENIR AUPRÈS D’HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA

R. 2022-219

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud que le Conseil municipal autorise M. Louis Ouellet maire et M. Normand Desgagné, directeur-général à signer pour et au nom de la municipalité l’acte de servitude à intervenir auprès d’Hydro-Québec et Bell Canada dans le cadre du projet Baie-Moreau - phase 2.

Adoptée

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n’est traité à cet item.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l’assistance.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

R. 2022-220

N’ayant plus d’item à l’ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 18 h 25.

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier